

Analyse accidents de service 2015 - CNRACL

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire, nous avons procédé à l'analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 580 collectivités et 3 500 agents CNRACL). Ce diagnostic est spécialement conçu pour vous permettre de connaître la structure des absences et a pour but de vous aider à clarifier votre politique de prévention, pour la rendre plus efficace.

Absentéisme 2015

Évolution de la sinistralité avec arrêt

Année de référence	2013	2014	2015	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,67%	4,52%	4,24%	-6,2%	↘
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	75,95	72,59	65,49	-9,8%	↘
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	3,67	3,41	2,93	-14,2%	↘
Taux d'absentéisme (en %)	1,00%	0,93%	0,80%	-14,2%	↘
Taux de fréquence	31,20	31,57	24,56	-22,2%	↘
Taux de gravité	2,37	2,29	1,61	-29,8%	↘

* Évolution annuelle 2014/2015

Quelques définitions:

Taux d'absentéisme : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %).

Taux de fréquence : Nombre d'arrêts par million d'heures travaillées.

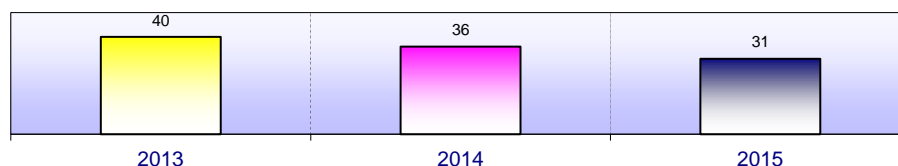
Taux de gravité : Nombre de journées perdues pour mille heures travaillées.

En 2015, **105 sinistres sans arrêt** sont recensés et **177 sinistres avec arrêt** dont **48 de survenance antérieure à 2015**.

Soit pour l'année 2015, un total de **282 sinistres**.

168 agents ont été absents, sur **11 593 jours d'arrêt**, ce qui représente l'équivalent de près de **31 agents absents** toute l'année.

Equivalent d'agents absents toute l'année



Analyse selon le nombre de sinistres avec arrêt

	Nb de sinistres	Répartition	Durée moyenne des sinistres	Coût moyen/sinistre	Nb de sinistres 2014
Accident du travail	144	81%	55,7	4 412 €	145
Accident de trajet	8	5%	51,9	3 084 €	7
Maladie professionnelle	25	14%	126,3	7 480 €	31

Sur les **25 maladies professionnelles**, **6 ont été déclarées en 2015**. Les 19 autres sont issues de déclarations antérieures qui ont perdurées sur 2015.

Les 6 maladies professionnelles déclarées en 2015 sont liées à l'exposition à des activités physiques entraînant des postures contraignantes, gestes répétés, efforts excessifs, positions maintenues. Ce sont des **Troubles Musculo Squelettiques TMS touchant majoritairement les poignets, les épaules et les coudes**. Les travailleurs vieillissants, dont le nombre est en évolution constante, sont particulièrement sensibles à ces risques.

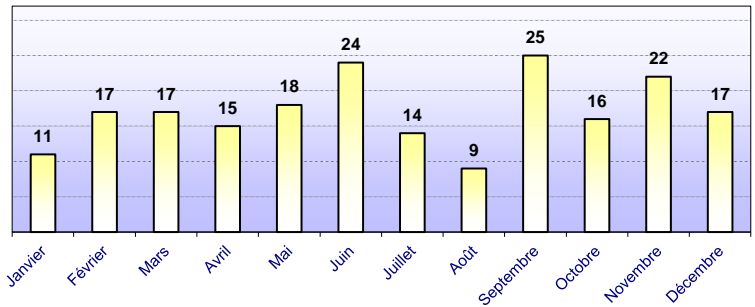
Alors que la durée moyenne des arrêts est de près de **66 jours**, la moitié des arrêts ne durent pas plus de 24 jours et **79 sinistres sont supérieurs à 30 jours d'arrêt**.

Analyse selon le mois de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)

Répartition annuelle du nombre d'accidents

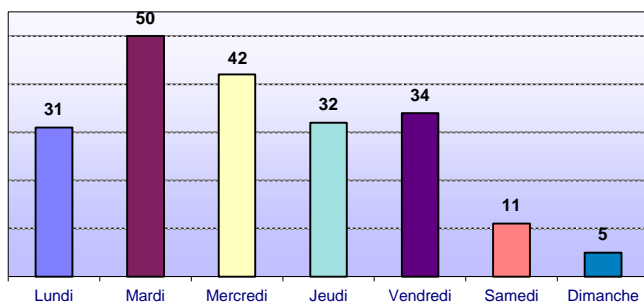
Les mois de juin et de septembre sont les mois au cours desquels le plus de sinistres sont survenus. Globalement, les 4 derniers mois de l'année concentrent 40 % des sinistres.

Globalement, les mois ne comportant pas de périodes de vacances scolaires présentent un nombre de sinistres plus important.



Selon le jour et l'heure de survenance (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)

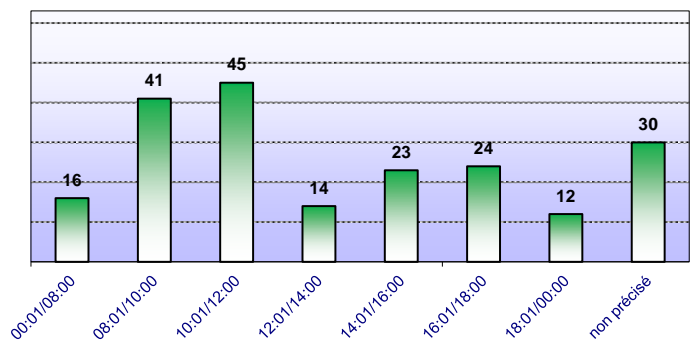
Nombre d'accidents par jour de survenance



La répartition des accidents selon le jour de la semaine est sensiblement **homogène**, avec un léger pic le mardi.

Les accidents se produisant le week end concernent les activités en lien avec les personnes âgées et la gestion des déchets.

Nombre d'accidents par heure de survenance



La répartition du nombre d'accidents par heure de survenance présente un pic sur la tranche horaire **10h01-12h00** qui représente à elle seule **22 %** des accidents avec et sans arrêts.

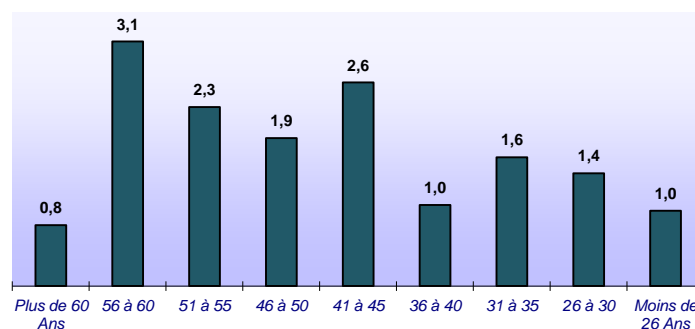
Le début de journée et la prise de poste (8h-12h), avec **42%** des sinistres, est la période la plus accidentogène.

14% des déclarations ne précisent pas d'heure de survenance. Il s'agit pourtant d'un élément important notamment pour statuer sur l'imputabilité au travail de l'accident.

Les sinistres survenant avant 8h et après 18h font références principalement à la collecte des ordures ménagères et aux soins donnés en Maison de Retraite.

Selon l'âge (Accidents de service 2015 et reliquat des années antérieures)

Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



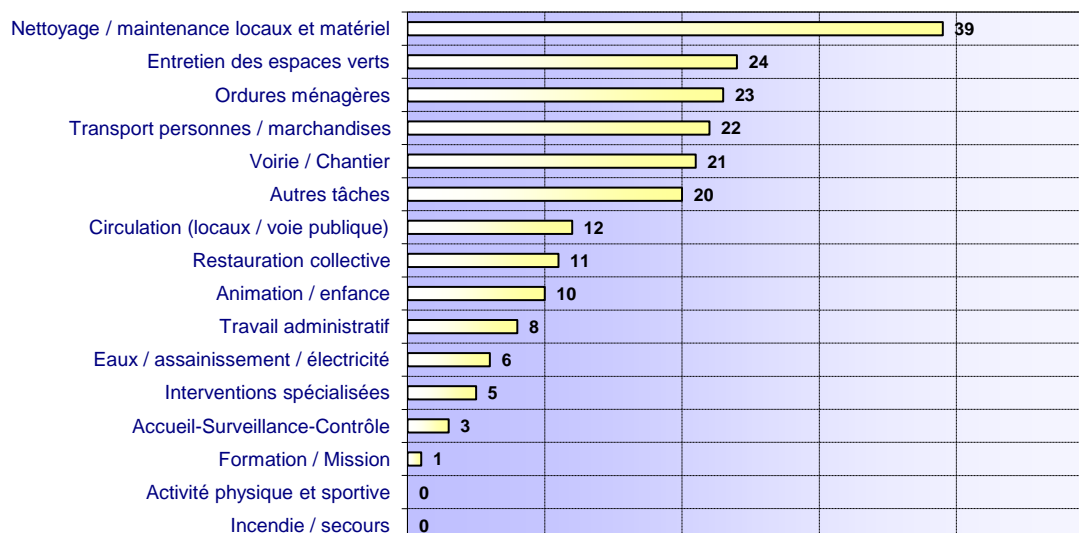
La tranche des **56 à 60 ans** est l'effectif possédant la moyenne du nombre de jours d'arrêt la plus élevée.

Le vieillissement de la population, la période de rétablissement, la pénibilité professionnelle et la durée d'exposition aux risques sont des facteurs d'aggravation des conséquences d'un accident sur la santé d'un agent.

Analyse des accidents

Analyse selon l'activité (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par activité



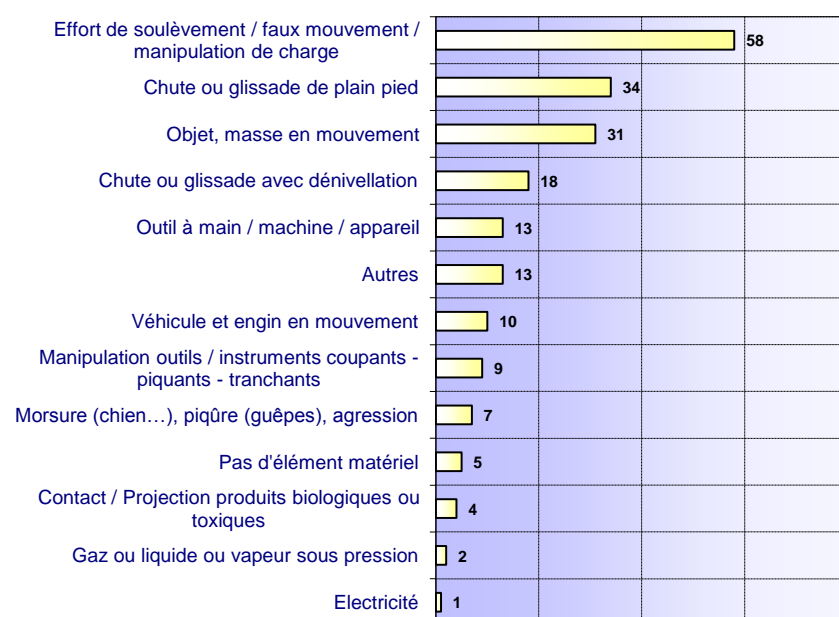
La répartition des activités à l'origine des accidents est relativement similaire aux années précédentes.

Les activités de "**nettoyage et de maintenance des locaux et du matériel**" (entretien des sols, mobilier... et maintenance des équipements...), qui sont aussi les plus répandues dans les collectivités, sont toujours les plus accidentogènes (19%).

La réduction constatée depuis quelques années du nombre d'accidents lors de "**l'entretien des espaces verts**" se confirment mais reste tout de même la deuxième cause d'accidents en 2015.

Analyse selon l'élément matériel (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)

Nombre d'accidents par élément matériel



Les accidents en lien avec :

1 - L'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges

(dont 41% lors de faux mouvement, 30% pour de l'aide aux personnes âgées et 29% lors de port de charges diverses)

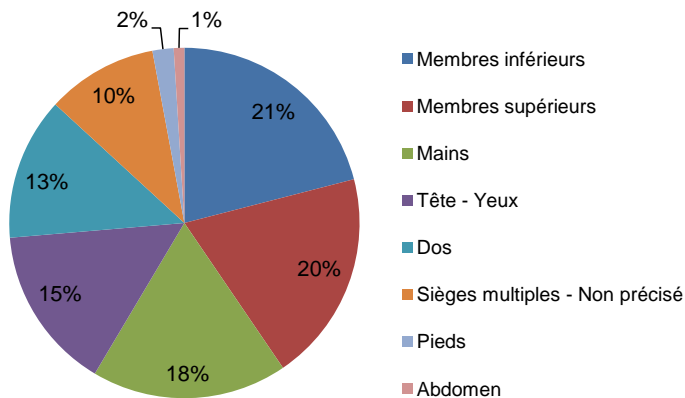
2 - Les chutes de plain pied (glissades sur sol humide en intérieur et extérieur, sol encombré...)

représentent **45%** des sinistres.

Les accidents liés à des "**efforts de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charge**" sont très fréquents et sont à l'origine de nombreux jours d'arrêts, en moyenne **73 jours**.

Les "**chutes de plain pied**" également très fréquentes, génèrent en moyenne **60 jours** d'arrêt.

Selon le siège des lésions (Accidents du travail et de trajet survenus en 2015 avec et sans arrêt)



Les lésions touchant les **genoux et les chevilles** sont prédominantes dans les pathologies des "**Membres inférieurs**" (21%).

Les pathologies touchant les "**Membres supérieurs**" (épaules, bras, poignets) (20%) sont en forte augmentation. Elles coïncident avec les nombreux accidents "**d'effort de soulèvement / faux mouvement / manipulation de charges**".

Enfin, les "**Mains**" avec 18%, sont toujours très atteintes (coupure, pincement, piqûre...).

Coût des sinistres avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	490 558 €	152 471 €	643 029 €	+12%	↗
Accident de trajet	21 411 €	3 791 €	25 202 €	-30%	↘
Maladie professionnelle	169 956 €	20 022 €	189 978 €	-40%	↘
Total	681 925 €	176 284 €	858 209 €	-7%	↘

* Évolution annuelle du total des coûts des accidents en 2014/2015

En 2015, le montant des remboursements, indemnités journalières et frais de soins, a diminué de 7% par rapport à 2014. Elle s'explique notamment par une forte baisse des coûts liés à la maladie professionnelle.

Préconisations

Les collectivités doivent tout d'abord systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelle que soit la gravité, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents et les assistants de prévention, des solutions pertinentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents de service des agents CNRACL des collectivités du département adhérentes au contrat groupe.

(1) - La réalisation du "**Document Unique**" d'évaluation des risques professionnels pour l'ensemble des activités des collectivités reste une priorité et une obligation réglementaire (actuellement seulement 15 % des collectivités de la Manche possèdent un Document Unique). Cette démarche globale, permettant la définition d'actions de prévention, devra s'attacher à traiter consciencieusement les activités les plus accidentogènes dont notamment "Le nettoyage et la maintenance des locaux et du matériel". Le Fonds National de Prévention apporte d'ailleurs encore des financements jusqu'à fin 2017 dans cette démarche d'évaluation des risques professionnels.

(2) - L'année 2015, comme les années précédentes, confirme la prédominance des accidents dorsolombaires et des maladies professionnelles en lien avec des **Troubles Musculo Squelettiques (TMS)**. Quels que soient les secteurs d'activité, et plus particulièrement en Maisons de Retraite, des actions de prévention doivent être menées afin de limiter les mauvaises postures, les efforts excessifs, le port de charges et les gestes répétés. Ainsi, des réflexions doivent être menées sur les volumes de chargement, les modes de conditionnement, les outils de levage, l'ergonomie des postes, l'entraide, la formation ...

Une démarche de prévention dans ce domaine peut notamment être engagée à travers le dispositif national de formation-action PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique). La mise en place de référent sur ce domaine spécifiquement en Maisons de Retraite, via la formation d'acteur PRAP 2S (secteur sanitaire et social), semble devenir une nécessité.

(3) - De nombreux accidents surviennent toujours à l'occasion de la **collecte des ordures ménagères**. Une attention particulière doit donc être portée sur les modalités de réalisation des tournées, les matériels d'aide à la collecte, les équipements de protection individuelle fournis et la formation des agents. Des conseils de prévention sont disponibles dans la recommandation R 437 "la collecte des déchets ménagers et assimilés" et son livre blanc 2015 (disponibles sur www.cdg50.fr).

(4) - En cas de reprise du travail après un long arrêt, un entretien de ré-accueil par les encadrants est important et ce dans l'objectif de mettre en œuvre les mesures médicales, managériales, ergonomiques, psychologiques et/ou sociales nécessaires. Le Centre de Gestion anime une commission spécialisée dans le **maintien dans l'emploi** pour accompagner les employeurs confrontés à des difficultés de retour à l'emploi. Dans cet objectif, des aides financières sont disponibles auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Une vigilance particulière doit être portée sur un renseignement exhaustif des différents champs de la déclaration d'accident, ce qui permettra d'affiner les statistiques et faciliter la prise de décision d'imputabilité et l'analyse des accidents.